

PREAVIS MUNICIPAL No 1

Point 6) de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil Communal, mercredi 21 septembre 2011, relatif à la **demande de crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.00 pour une prise de participation dans la Société Plein Sud Begnins SA en formation.**

Responsable du dossier : Philippe Zuberbühler

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

L'allongement de la vie humaine a nécessité la mise en place d'Etablissements médico-sociaux (EMS) ; or, force est de constater que tant sur le plan humain qu'économique, l'entrée dans un EMS doit avoir lieu le plus tard possible. C'est la raison pour laquelle la construction d'appartements dits « protégés » a été réalisée depuis quelques années.

La Fondation Bellevue-Begnins projette de construire à proximité de l'EMS Bellevue, sur le terrain lui appartenant et qui fera l'objet d'un droit de superficie, un immeuble de 28 appartements protégés. Il permettra à des personnes âgées de Begnins et des villages avoisinants de vivre de façon indépendante tout en bénéficiant d'un encadrement sécurisant et d'une architecture adaptée aux personnes à mobilité réduite, voire handicapées. Outre les 28 appartements, un salon de coiffure, un cabinet de physiothérapie, ainsi que des locaux communs sont prévus.

Un projet a été établi et son coût de construction est estimé pour l'instant à Chf 11'053'000.00 maximum. Les établissements financiers contactés à ce jour exigent au minimum 2 millions de fonds propres afin d'entrer en matière pour le financement.

Dans le but d'atteindre ce montant, la Fondation Bellevue a décidé de constituer une société anonyme à but non lucratif avec le concours des communes de la région. En plus de l'aspect bancaire, il est clair que le prix des loyers au départ dépendra du montant global des fonds propres.

A ce jour les Conseils communaux de Begnins, Bursins, Coinsins et Le Vaud, ont approuvé la participation communale à la S.A. en souscrivant au capital actions avec des montants respectivement de CHF 800'000.00, CHF 100'000.00, CHF 500'000.00 et CHF 100'000.00. Les Fondations Bellevue et Belle Saison ont souscrit une participation globale de CHF 400'000.00.

Plusieurs autres Municipalités de la région ont décidé de soumettre à l'approbation de leur Conseil respectif l'autorisation d'entrer dans le capital de la S.A. Plein Sud. Elles estiment que ce projet est nécessaire à la région et que sa proximité à l'EMS Bellevue est à même de répondre pleinement aux attentes de nos aînés.

Les statuts et le règlement de la S.A. assurent aux communes actionnaires une priorité lors de l'attribution des logements.

Ainsi, compte tenu de la valeur du projet présenté par la Fondation Bellevue, la Municipalité propose au Conseil communal que la Commune de Givrins souscrive à une participation de CHF 100'000.00 au capital actions de la S.A. Plein Sud en préparation à Begnins.

Le Conseil communal de Givrins,

- vu le préavis municipal no 1 destiné à une prise de participation dans la société « Plein Sud S.A. » à Begnins,
- vu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet,
le rapport de la Commission de gestion,
- ouï les conclusions des deux commissions précitées,
- attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour point 6) de la séance du 21 septembre 2011,

décide

1. d'adopter le préavis municipal no 1 destiné à une prise de participation dans la Société Plein Sud S.A. à Begnins,
2. d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 100'000.00 pour le financement de cette participation,
de financer cette dernière par la trésorerie,
de ne pas prévoir d'amortissement dans la mesure où il s'agit d'un placement financier.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du mardi 23 août 2011 pour être soumis au Conseil communal de Givrins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Zuberbühler



La Secrétaire



Anne-Marie Dick

Annexes : Historique de la Fondation
Statuts
Estimation sommaire no 2